

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des jeux accessible par internet dénommé « Rain Diamonds »

(Applicable à compter du 29 janvier 2018)

**Article 1er
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux (ancien règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile), ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent à l'offre de jeux décrite à l'article 2 du présent règlement.

**Article 2
Participation aux jeux « Rain Diamonds » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « Rain Diamonds » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement visé à l'article 1^{er} du présent règlement. Les jeux « Rain Diamonds » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 0,50 € et se décompose comme suit :

- 0,47€ pour le jeu « Rain Diamonds »
- 0,03€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « Rain Diamonds », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

**Article 3
Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « Rain Diamonds »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,47 €. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 0,50 € ».

Article 4
Lots du jeu « Rain Diamonds »

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots		Montant du lot		Total	
1	lot de	5 000	€	5 000	€
5	lots de	500	€	2 500	€
100	lots de	20	€	2 000	€
5 500	lots de	10	€	55 000	€
38 900	lots de	5	€	194 500	€
120 070	lots de	1	€	120 070	€
250 010	lots de	0,5	€	125 005	€
414 586 lots formant un total de				504 075	€

Le montant des lots indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 5
Description du jeu « Rain Diamonds »

5.1. L'unité de jeu est représentée à l'écran par deux zones de jeu :

- une première zone de jeu représentée par une grille composée de 20 symboles,
- une seconde zone de jeu dénommée « Vos symboles » composée de 5 cases. L'élément inscrit sous chaque case est un symbole.

5.2. Le joueur clique sur une case de la zone de jeu « Vos symboles » et découvre un symbole conformément au sous-article 5.1.

A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin que le système révèle automatiquement l'ensemble des zones de jeu occultées.

5.3. Si le symbole découvert sous la case de la zone de jeu « Vos symboles » est identique à un ou plusieurs symboles de la grille, le ou les symboles de la grille identiques au symbole découvert sont collectés dans le tableau de lots figurant sur l'écran de jeu et disparaissent de la grille.

Les symboles de la grille qui étaient présents au-dessus des symboles collectés viennent remplacer ces symboles et de nouveaux symboles apparaissent en haut de la grille, de manière à ce que la grille comporte toujours 20 symboles.

Seuls les symboles présents dans la grille au moment où le joueur révèle une case de la zone de jeu « Vos symboles » sont collectés.

5.4. Les opérations décrites aux sous-articles 5.2. et 5.3. se répètent jusqu'à ce que le joueur ait révélé les 5 cases de la zone de jeu « Vos symboles ».

LA FRANCAISE DES JEUX

5.5. A l'issue de ces opérations, si le joueur a collecté 6 symboles identiques, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme associée aux 6 symboles identiques découverts, telle que mentionnée dans le tableau de lots sur l'écran de jeu.

5.6. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 15 Janvier 2018, modifié le 20 février 2018 et le 7 mai 2021,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI